



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 DECEMBRE 2024

Le Conseil Municipal de Perche en Nocé, dûment convoqué le 11 décembre 2024, s'est réuni le 18 décembre 2024, à vingt heures trente minutes, sous la présidence de monsieur Pascal PECCHIOLI, maire.

Présents : M. Mme Biffard M., Boucault C., Bourdin G, Chalembert G. Clarenc C., Corbin T., Germond I., Gouault Ph., Gueux M-O., Leconte V., Lenaerts P., Marchand A., Pecchioli P., Pistoli D., Sigoigne J., Steigel O., Vail A., Verney G.

Excusés représentés : Goudet O. (pouvoir à Boucault C.), Guillaume M. (pouvoir à Pecchioli P.), Hubert Annick (pouvoir à Lenaerts P.), Menant C. (pouvoir à Pistoli D.), Olivier G. (pouvoir à Corbin T.), Sorescu-Hingue G. (pouvoir à Clarenc C.).

Absents : Corlé V.

Nombre de conseillers en exercice : 25

Nombre de conseillers présents : 18

Nombre de pouvoirs : 6

Ordre du jour :

- Approbation du précédent procès-verbal,
- Désignation d'un(e) secrétaire de séance,
- Rapports d'activité 2023 de la commune et du SMIRTOM du Perche Ornaïs,
- Débat d'Orientation Budgétaire,
- Elaboration d'un Plan Communal de Sauvegarde,
- Vote du budget Gendarmerie de Nocé,
- Sécurisation du bourg de Nocé : choix de l'entreprise après examen par la commission d'appel d'offres,
- Boulangerie de Nocé : transfert de crédits du budget général au budget annexe,
- Fonds de concours – chemin de la Mézillière,
- Budget annexe assainissement : amortissement du compte 203
- Décision modificative,
- Proposition de demande de DETR,
- Questions orales.

1) Secrétaire de séance

Madame Catherine BOUCAULT a été désignée secrétaire de séance.

2) Approbation du précédent procès-verbal

Le procès-verbal du 13 novembre 2024 a été approuvé à 14 voix pour et 1 voix contre.

3) Rapports d'activités 2023 :

▪ SMIRTOM du Perche Ornaïs :

Document diffusé avec la note préparatoire aux conseillers municipaux.

Monsieur Guy Verney, président du SMIRTOM du Perche Ornaïs, signifie que la loi AGECE impose le tri à la source des bio-déchets, ce qui a généré une augmentation des coûts en 2023.

Sur le tonnage collecté des ordures ménagères sur 3 ans, le coût est de 230 € la tonne emmenée à Mainvilliers (près de Chartres) pour 310 € aux Ventes de Bourse (Orne).

Par souci d'économie, le choix du site de Mainvilliers en 2024 a été validé..

Le SMIRTOM du Perche Ornaïs assure la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés au sein de 91 communes réparties sur 4 CDC et dispose de 9 déchetteries.

Le budget 2024 : 5 878 000 € en fonctionnement, 1 843 000 € en investissement.

Les charges de personnel représentent 13 % du budget.

Suite à ces décisions, le SMIRTOM a investi dans des conteneurs semi-enterrés munis de tambours d'accès avec badge qui seront installés sur la commune de Perche en Nocé en février 2025. Pour accéder à ces tambours, un badge d'accès nominatif sera fourni et distribué par le SMIRTOM. Ce badge est lié à la maison d'habitation qui représente un foyer. Dans chaque mairie déléguée, une permanence est d'ores et déjà fixée les jours suivants :

- mairie de Colonard Corubert : vendredi 10 janvier de 16h30 à 18h30
- mairie de Nocé : mardi 14 janvier de 16h30 à 18h30 et regroupement samedi 18 janvier de 10h30 à 13h
- mairie de St Jean la Foret : jeudi 16 janvier de 11h à 12h30
- mairie de St Aubin des Grois : lundi 20 janvier de 15h30 à 17h
- mairie de Dancé : vendredi 24 janvier de 14h30 à 16h30
- mairie de Préaux : mardi 28 janvier de 16h30 à 18h30

Ce badge permettra d'accéder aux différentes déchetteries du territoire. Une fois ce badge activé, il sera possible d'installer une application sur le téléphone portable qui remplira la même fonction que le badge lors des dépôts d'ordures ménagères ou accès aux déchetteries. L'installation des conteneurs sera terminée en 2025. Au niveau des ordures ménagères, seuls les sacs de 30 litres seront acceptés. Si des dépôts sauvages sont constatés, une amende de 135 € sera appliquée.

Une communication est jointe à la gazette de Perche en Nocé n°18 en cours de distribution sur les biodéchets et sur les dates de distribution des badges nominatifs par le SMIRTOM en mairie. En 2025 et 2026, le principe de taxation des ordures ménagères restera identique à aujourd'hui. A partir de 2027, une redevance incitative correspondant à la quantité de déchets produits par chacun sera appliquée. Aujourd'hui, la quantité maximale de 52 sacs annuels d'ordures ménagères par maison semble l'objectif à atteindre dans le but de réduire les déchets.

Ce dispositif a permis de réduire les ordures ménagères collectées de 10 000 tonnes il y a 3 ans à 7 000 tonnes cette année avec espoir de passer à 5 000 tonnes fin 2025.

Nouvelles dispositions concernant les bio-déchets :

Des composteurs collectifs vont être installés sur les sites de Colonard-Corubert, Dancé, Nocé, Préaux du Perche et Saint Jean de la Forêt du vendredi 7 au mercredi 26 février. 2 salariés installent et gèrent les composteurs. Des ambassadeurs de tri vont dans les écoles pour former les

enfants. Pour les habitants disposant d'un jardin, il est possible de se procurer un composteur individuel auprès du SMIRTOM.

Les composteurs collectifs sont installés en général dans les points de regroupement existants dans les communes.

Les informations d'ordre général ont été évoquées. Le tonnage d'ordures ménagères pendant les vacances scolaires est doublé voire triplé. Toutes les communes adhérentes au SMIRTOM du Perche Ornais sont au régime de la taxe ordures ménagères basée sur le foncier bâti et non sur le nombre de personnes composant le foyer. En cas d'identification erronée au niveau de la taxe foncière pour l'établissement de la taxe ordures ménagères, il faut se rapprocher du service des impôts.

- **Rapport d'activités de la commune :**

Document a été diffusé aux conseillers municipaux avec la note préparatoire.

Le conseil municipal n'émettant pas d'observations, le rapport d'activités est approuvé.

Monsieur Pistoli demande la justification de la division sur plusieurs exercices des travaux sur l'ancienne mairie de Préaux du Perche qui devaient être faits sur un seul exercice. Le fonds vert n'a pas été obtenu car l'économie d'énergie étant inférieure à 40 %, il n'a pas été possible de réaliser ces travaux en une seule fois. Il est proposé de reprendre ce reste à réaliser de 2024 pour le voter en 2025. Les différentes étapes de décision du conseil et des commissions sont précisées. La commission travaux prépare la liste des travaux à réaliser, le Débat d'Orientation Budgétaire prépare les orientations de dépenses et le vote du budget valide les choix précédemment proposés.

A l'évocation du Fonds Vert, il est précisé que l'enveloppe de cette aide sera moins importante pour l'année à venir (3.5 milliards en 2024 pour 1 milliard en 2025).

4) Débat d'orientation budgétaire

- ⇒ Pas de visibilité compte tenu de la situation gouvernementale actuelle,
- ⇒ Déficit de l'Etat de 173 milliards d'euros (soit 5.6 % du PIB) avec une volonté de revenir à 5 % de déficit public en 2025,
- ⇒ Dépenses nationales en augmentation de 142 milliards d'euros entre 2015 et 2023,
- ⇒ Un projet de Loi Spéciale permettant de gérer une situation provisoire jusqu'à l'adoption de la loi de finances pour 2025, a été présenté au conseil des Ministres et est en cours d'examen au Parlement. Il autorise le gouvernement à percevoir les impôts et à engager certaines dépenses à destination des collectivités locales : versement des dotations de l'Etat et des douzièmes des impositions directes locales.
- ⇒ Le résultat prévisionnel au 31 décembre 2024 avec report de l'excédent 2023 s'élève à 1 618 000 €.
- ⇒ Les dotations de l'Etat sont renforcées pour les communes nouvelles (+ 30 % de la fraction bourg-centre de la Dotation de Solidarité rurale et + 20 % de la fraction péréquation) soit + 69 000 €.
- ⇒ L'effort fiscal (pouvoir fiscal/potentiel financier) doit être autour de 1. Il est passé à 0.89 en 2024 suite au changement de la méthode de calcul. La non-augmentation des taux d'imposition pénalise la commune car l'Etat constate que la commune impose moins les habitants et engendre une baisse des dotations versées par l'Etat qui a augmenté les bases d'imposition de 3.4 % en 2024. Pour revenir à un effort fiscal autour de 1, plusieurs possibilités s'offrent à la commune :
 - augmenter la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et la taxe foncière,
 - dissocier l'augmentation de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires de celle de la taxe foncière si ce dispositif éligible en 2024 est reconduit en 2025 sachant qu'1 seul habitant est comptabilisé par résidence secondaire pour le calcul des dotations de l'Etat. Le choix sera à faire lors du vote du budget 2025.
- ⇒ La Capacité d'Autofinancement brute et nette est très bonne.
- ⇒ Taux d'endettement à 2.19 années de CAF soit un très bon ratio.

- ⇒ Deux emprunts arriveront à terme en 2025 (annuité de 21 000 €) sur le budget général puis deux autres en 2026 (annuité de 19 300 €). Un emprunt de 300 000 € a été contracté en 2023 pour l'aménagement sécurisé du bourg de Nocé avec une première échéance en janvier 2024.
- ⇒ La population de Perche en Nocé suite au recensement 2024 s'élève à 2 029 habitants, seule commune de la CDC Cœur du Perche au-dessus de 2 000 habitants.
- ⇒ Patrick Lenaerts a listé les travaux 2025 à travailler en commission Travaux et Finances après réception des devis.

5) Sécurisation du bourg de Nocé : choix de l'entreprise après examen par la commission d'appel d'offres

L'appel d'offres initial a été repoussé car les offres étant supérieures à 30 % de l'estimatif. Il a été relancé le 17 octobre 2024. 4 entreprises ont déposé une offre.

La commission d'appel d'offres réunie le 29 novembre dernier a proposé de retenir l'offre de l'entreprise COLAS pour la somme de 199 679 € HT (239 614.80 € TTC) dans laquelle est comprise la couche de roulement prise en charge par le Conseil Départemental pour la somme de 72 100 € HT. L'estimation d'Ingénierie 61 s'élevait à 198 692.88 € HT

Le démarrage des travaux est prévu en février-mars 2025.

La subvention DETR notifiée est de 56 738 €. Cette proposition est retenue à l'unanimité.

6) Elaboration d'un Plan Communal de Sauvegarde

Le plan communal de sauvegarde, plan qui contribue à l'échelle communale à la prévention des risques et à la gestion des risques associés (inondations, neige, aide aux personnes vulnérables, ...) est à élaborer pour fin 2025.

Ce document doit permettre une meilleure réactivité face aux phénomènes exceptionnels pouvant toucher la commune avec la mise en place de systèmes d'alertes adaptés.

7) Vote du budget annexe Gendarmerie de Nocé

Il est proposé de voter le budget 2024 suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

	LIBELLÉS	BP 2024
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	121 000,00
	TOTAL	121 000,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES

	LIBELLÉS	BP 2024
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	121 000,00
757363	SUBVENTION DU BUDGET GENERAL	121 000,00
	TOTAL	121 000,00

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

	LIBELLÉS	BP 2024
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0,00
2031	FRAIS D'ETUDES	121 000,00
	TOTAL	121 000,00

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

	LIBELLÉS	BP 2024
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	121 000,00
	TOTAL	121 000,00

Monsieur le Maire soumet au vote ce budget par un vote à main levée. Le résultat du vote est le suivant :

- Nombre de votants : 24
- Nombre de suffrages exprimés : 24
- Majorité absolue : 13
- Nombre de votes pour : 16
- Nombre de votes contre : 7 (5 + 2 pouvoirs)
- Nombre d'abstentions : 1

Le Conseil Municipal décide, à 16 voix pour, d'adopter le budget annexe Gendarmerie de Nocé 2024 de la Commune de Perche en Nocé,

8) Décisions modificatives

Boulangerie de Nocé : transfert de crédits du budget général au budget annexe

Suite à la séance du conseil municipal en date du 13 novembre, il est proposé de transférer des crédits du budget général au budget annexe Boulangerie de Nocé pour l'achat d'équipements à hauteur de 35 000 € HT (42 000 € TTC).

Afin de racheter le matériel nécessaire à la production de la boulangerie, il est proposé aux acquéreurs potentiels de prendre à leur charge 30 000 €. Les remboursements d'assurance, suite au sinistre, s'élèvent à 10 000 €. La commune envisage d'inscrire au budget annexe la somme de 42 000 € TTC permettant de compléter l'enveloppe nécessaire à ce ré-équipement. Une demande d'aide sera faite auprès de l'Opération Collective de Modernisation pour participer à l'achat de matériels.

Fonds de concours – chemin de la Mézillière

La CDC Cœur du Perche a engagé des travaux d'aménagement hydraulique (busage, drainage) dans le chemin communal de la Mézillière à Dancé soumis à un fonds de concours de la commune d'un montant de 822.80 €.

Article n°	Libellés	Dépenses	Recettes
	SECTION DE FONCTIONNEMENT		
6815	Dotation aux provisions pour risques	- 42 825	
65736211	Subvention versée au budget annexe Boulangerie	42 000	
023	Virement à la section d'investissement	825	
	SECTION D INVESTISSEMENT		
2041512	Subvention GFP de rattachement – bâtiments et installations	825	
021	Virement de la section de fonctionnement		825

Vote à l'unanimité

- **Budget annexe Boulangerie de Nocé**

Il est proposé de prendre la décision modificative suivante au budget annexe Boulangerie de Nocé pour :

- modifier l'imputation d'une subvention reçue en 2023 par le PETR car ce budget n'est pas soumis à l'amortissement,
- inscrire la subvention de 42 000 € versée par le budget principal pour l'achat d'équipements.

Article n°	Libellés	Dépenses	Recettes
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
757361	Subvention de fonctionnement du budget principal		42 000
023	Virement à la section d'investissement	42 000	
SECTION D INVESTISSEMENT			
2188	Autres immobilisations corporelles	42 000	
021	Virement de la section de fonctionnement		42 000
1318	Subvention d'investissement rattachées aux actifs amortissables – autres		- 10 114
1328	Subvention d'investissement rattachées aux actifs non amortissables – autres		+ 10 114

Vote à l'unanimité

9) **Budget annexe assainissement : amortissement du compte 203**

Il est proposé de fixer la durée d'amortissement des frais d'études (compte 203) sur le budget annexe assainissement collectif à 10 ans.

Vote à l'unanimité

10) **Proposition de demande de DETR**

Monsieur le Maire expose que la toiture de la salle des fêtes de Préaux du Perche nécessite une réfection totale de la couverture en shingle suite à des infiltrations.

Les options proposées suite à consultation de l'Architecte des Bâtiments de France sont les suivantes :

- Couverture en zinc,
- Couverture en zinc avec option ardoises si la charge le permet.

L'option du zinc présente un coût de l'ordre de 80 000 à 100 000 €. Une demande de subvention DETR est envisagée pour la réalisation de ce projet qui permettrait d'obtenir entre 30 et 40 % du montant total des travaux.

La délibération de demande de DETR est soumise au vote. Le résultat du vote est le suivant :

- Nombre de votants : 24
- Nombre de suffrages exprimés : 24
- Majorité absolue : 13
- Nombre de votes pour : 21
- Nombre de votes contre : 1
- Nombre d'abstentions : 2 (1 + 1 pouvoir)

11) Questions orales

- Intervention de monsieur Rousselle représentant l'association Europe France Cyclisme

Cette association projette de créer une école de cyclisme féminine sur la commune de Perche en Nocé. Cette structure serait la première école de cyclisme féminin en France.

Cette association Loi 1901, constituée de 19 membres pour démarrer cette activité, envisage à plus long terme dans l'attente d'une loi européenne de sport en 2027 de se constituer en SASP (société anonyme sportive professionnelle).

Le but principal de cette association est de former des athlètes féminines mais permettra aussi d'ouvrir le cyclisme aux amateurs intéressés.

Pour se faire, monsieur Rousselle est entré en contact avec la mairie qui lui a mis à disposition par convention le terrain de football de Nocé pour servir de base à l'activité. Le local actuel des vestiaires sera utilisé à cet effet et transformé pour une partie en bureau.

Les ambitions de cette association sont importantes : des contacts de sponsors sont d'ores et déjà actés ainsi que des médias nationaux pour informer de cette création.

6 jeunes filles sont déjà inscrites et à fin 2025, il est envisagé de former une vingtaine d'enfants pour la compétition et des jeunes dans le milieu scolaire peuvent s'engager pour développer ce sport en amateur ou en espoir.

Les premières prises de contact avec les habitants de la commune se feront au mois d'avril avec une soirée couscous et une randonnée cycliste des Manoirs en juin sera proposée à tous.

- Installation de panneaux d'opinion

Monsieur Pistoli rappelle sa demande précédente pour envisager l'installation de panneaux d'opinion dans les communes déléguées. Cette demande n'a pas été traitée à ce jour par manque de temps et sera étudié lors d'un prochain bureau des maires.

- Demande d'installation de porte-vélos

Les modèles sont en cours de sélection pour répondre à l'esthétique de la commune.

- Artothèque

Devenir de l'artothèque ? Fermée actuellement et dépend de la réorganisation de l'association Moulin Blanchard qui est en cours de réorganisation de l'accès aux œuvres.

- Arboretum SEVEN

Suite à l'opération de plantation, les $\frac{3}{4}$ des arbres ont été parrainés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H20.

Le Maire,



Pascal PECCHIOLI

La secrétaire de séance,



Catherine BOUCAULT